

Séance du Bureau Syndical en date du vendredi 3 décembre 2021

Date de la convocation : 19 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois décembre à 9 heures 30, le BUREAU du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. GOUY Éric (CCCO) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - Mme LEROY Marie-Hélène (CCCO) - M. LECERF Jean-Marie (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH)

Suppléants présents : /

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir : /

Délégués absents excusés : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Secrétaire de séance : M. Alain GOETGHELUCK (CA2C)

Objet : Application de la durée annuelle de travail à 1 607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022 et modifications du règlement intérieur	
--	--

N° DEL-BS-211203001

N° ACTES : 4.1

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47,

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,